



Traité Édouyot

Michna 7 - Chapitre 3

אַרְבָּעָה סְפָקוֹת רַבִּי יְהוֹשֻׁעַ מְטַמֵּא,
וְחֲכָמִים מְטַהְרִין.

כִּיצַד?

הַטָּמֵא עוֹמֵד וְהַטָּהוֹר עוֹבֵר,

הַטָּהוֹר עוֹמֵד וְהַטָּמֵא עוֹבֵר,

טָמְאָה בְּרִשּׁוֹת הַיְחִיד וְטָהָרָה בְּרִשּׁוֹת הַרְבֵּי,

טָהָרָה בְּרִשּׁוֹת הַיְחִיד וְטָמְאָה בְּרִשּׁוֹת הַרְבֵּי.

סָפֵק בִּגְעָה, סָפֵק לֹא בִגְעָה,

סָפֵק הָאֶהֱיִל, סָפֵק לֹא הָאֶהֱיִל,

סָפֵק הֵסִיט, וְסָפֵק לֹא הֵסִיט,

רַבִּי יְהוֹשֻׁעַ מְטַמֵּא,

וְחֲכָמִים מְטַהְרִין.

A propos de quatre « doutes », Rabbi Yehochoua déclare impur (un individu), tandis que les Sages déclarent qu'il reste pur. De quoi s'agit-il ?

1. Lorsqu'un [lépreux] impur se tient debout [sous un toit], et qu'un [Juif] pur passe [dessous] ;
2. Lorsqu'un [Juif] pur se tient debout [sous un toit], et qu'un [lépreux] impur passe [dessous] ;
3. Lorsqu'une source d'impureté est dans un Domaine Privé et que [le Juif] pur était alors dans un Domaine Public ;
4. Lorsque [le Juif] pur était dans un Domaine Privé et que la source d'impureté est dans un Domaine Public.

(dans tous les cas), lorsqu'on a un doute si (la source d'impureté) a touché (le Juif pur) ou pas, ou lorsqu'on a un doute si (la source d'impureté) a pu « projeter » son impureté sur (le Juif) ou pas, ou lorsqu'on a un doute si (le Juif pur) a pu « déplacer » (la source d'impureté) ou pas, Rabbi Yehochoua le déclare « impur », alors que les Sages déclarent qu'il reste pur.



La Clé de la Vie

Se préparer physiquement et spirituellement aux douleurs de l'accouchement.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions